

WAR ZAO

SOMMAIRE

| | |
|--------------------------------|------|
| <u>ÉDITO...</u> | P1 |
| <u>...ÉDITO</u> | |
| <u>cartons rouges</u> | P2 |
| <u>Dates, Chèque santé</u> | P3 |
| <u>DOSSIER</u> | |
| <u>ACCESSIBILITÉ</u> | P4-5 |
| <u>Relais locaux</u> | |
| <u>Foyer Kerlivet...</u> | P6 |
| <u>...Kerlivet</u> | |
| <u>Canal de Nantes à Brest</u> | P7 |
| <u>à votre service</u> | P8 |



On est tous faits pour aimer la vie !

**87, Rue de Gouesnou
29200 BREST**

 **02 98 42 07 70**

 **02 98 42 07 24**

**65, Rue de Bénodet
29000 QUIMPER**

 **02 98 90 06 10**

 **02 98 90 32 52**

www.apf29.org

ÉDITO

Marche des « insoumis » vers l'Élysée le 29 mars

L'Association des Paralysés de France a décidé de faire du **29 mars 2008**, une journée d'action nationale de mobilisation de tous ses acteurs en lien avec plus de 40 d'autres associations pour défendre les ressources des personnes en situation de handicap, car seule l'union nous permettra de relever ce défi.

Depuis tant d'années, nous interpellons les décideurs publics sur la faiblesse des revenus des personnes handicapées et ceci toujours en vain ! Pendant la campagne présidentielle, Nicolas Sarkozy semblait avoir pris conscience de l'urgence d'agir, en promettant de valoriser l'AAH de 25% en 5 ans. Malheureusement, cette promesse n'a pas été suivie d'effet.

Aujourd'hui, nous demandons au Président de la République d'honorer son engagement.

On ne peut plus accepter ce mépris des pouvoirs publics à notre rencontre.

Nous ne voulons pas juste survivre, nous voulons vivre et surtout

exister :

L'existence c'est quoi :

- c'est le droit de pouvoir se nourrir
- c'est le droit de pouvoir se loger
- c'est le droit d'avoir une vie sociale
- c'est le droit de pouvoir se soigner.

Une personne qui touche **628,10 €** par mois peut-elle exister ? Non !

Alors, pour rendre leur dignité aux personnes en situation de handicap, que demandons nous ? Simplement un revenu d'existence décent !

- **un revenu**, donc personnel et soumis à cotisation parce que nous n'acceptons plus l'assistanat, le recours à l'aide sociale mais au contraire, nous voulons participer à la vie citoyenne.

- **d'existence** parce qu'il s'agit bien de vivre, pour les personnes qui ne peuvent pas ou plus travailler, et non pas de survivre. C'est bien d'existence et non d'assistance dont on parle.

.../...

**NI PAUVRE
NI SOUMIS**

Marche vers l'Élysée le 29 mars

HANDICAP, MALADIE INVALIDANTE : L'URGENCE D'UN REVENU D'EXISTENCE !

www.nipauvrenisoumis.org

.../...

- *décent*, donc au moins égal au SMIC brut, valeur de référence dans le travail mais également au-delà. Ainsi quand un parent fait une demande de regroupement familial, il doit justifier de gagner plus que le SMIC, c'est bien là une reconnaissance qu'on ne peut vivre avec moins.

Le 29 mars prochain, nous allons avoir besoin du soutien de tous, personnes en situation de handicap, parents, amis, salariés, tous les soutiens seront nécessaires pour faire de cette marche vers l'Elysée une réussite.

Cette mobilisation représente un enjeu de société important, celui de la prise en compte par la société des besoins des plus fragiles, et un défi historique pour l'APF.

Déjà 220 adhérents et sympathisants APF du Finistère sont prêts à participer à la marche vers l'Elysée du 29 mars

Il n'est pas trop tard pour nous rejoindre et ainsi faire de cette journée de mobilisation une réussite qui permettra qu'au handicap et à la maladie ne s'ajoute pas la pauvreté.

Contactez vite la délégation !

Par ailleurs, signez le pacte :

www.nipauvrenisoumis.org

Liliane



War Zao mars 2008 - P2

CARTONS ROUGES

Question : pourquoi n'y a t'il pas de profs en fauteuil ?

Réponse : le gouvernement, fin décembre, en catimini, dans le cadre de l'examen du projet de loi des finances rectificatif 2007, a fait voter un amendement exonérant totalement l'éducation nationale de sa contribution au Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées Fonction Publique (FIPHFP).

Un article de loi de février 2005 permettait déjà une déduction du montant des dépenses consacrées à la rémunération des postes d'AVS (Auxiliaire de vie scolaire) de la contribution de l'Education national au FIPHFP, de manière temporaire et dégressive.

Le principe même de cette déduction était déjà scandaleux. Mais aujourd'hui, plus de plafond, c'est l'exonération totale, soit l'exclusion totale des personnes handicapées de l'éducation nationale.

En résumé, le gouvernement fait payer aux adultes handicapés, la scolarisation des enfants en situation de handicap.

Pour l'éducation nationale, ce n'est pas « valeur travail » pour les personnes handicapées mais « valeur exclusion ».

Liliane

L'aide à domicile plus chère

Depuis 1981, les services auxiliaires de vie (SAV) bénéficiaient d'une subvention d'Etat qui leur permettait de proposer des tarifs horaires inférieurs à ceux des aides

ménagères.

Depuis le 1er janvier 2008, cette subvention a été purement et simplement annulée.

Conséquence, les usagers de ces SAV verront les tarifs horaires doubler et atteindre environ 20 € par heure. Cette mesure brutale a été prise sans concertation ni avec les associations, ni avec les services gestionnaires.

Face à la mobilisation de tous, une transition est organisée permettant de maintenir les anciens tarifs jusqu'à la fin du premier trimestre 2008.

Les personnes handicapées peuvent garder leur ACTP mais payer un tarif doublé (ou réduire leur nombre d'heures) ou opter pour la prestation de compensation.

Si celle-ci peut s'avérer intéressante pour certaines personnes, elle ne prend, théoriquement, pas en compte les besoins pour les tâches d'aides ménagères (courses – entretien du logement – confection des repas).

Pour les bénéficiaires d'autres avantages Tierce Personne, majoration Tierce Personne Sécurité Sociale, ils n'auront d'autre choix que de payer le service au coût majoré ou de réduire les heures d'intervention.

Bis Répétita

Jusqu'au 1^{er} janvier, les personnes handicapées employeurs de leur Tierce Personne bénéficiaient d'une exonération totale des cotisations patronales de sécurité sociale.

Dorénavant, la part Accident de Travail/Maladie Professionnelle devra être réglée par le particulier employeur (soit 3,70%).

L'APF a manifesté vigoureusement (au plan national et départemental) contre ces deux mesures qui rendent plus cher le recours aux tierces personnes, et amputent encore le peu de pouvoir d'achat dont « bénéficient » les personnes handicapées.

Thierry

Loi du 11 février 2005

Textes parus en 2008

Accessibilité :

JO du 2 février 2008 : Arrêté du 18 janvier 2008 relatif à la mise en accessibilité des véhicules de transport public guidé urbain aux personnes handicapées et à mobilité réduite.

Compensation :

Décret n° 2008-110 du 6 février 2008 relatif au guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes handicapées et modifiant le code de l'action sociale et des familles (partie réglementaire)

Scolarité et examens :

Texte paru au JO du 6 février 2008 : Arrêté du 21 janvier 2008 relatif à la dispense de certaines épreuves de langue vivante du baccalauréat général ou technologique pour les candidats qui présentent une déficience du langage et de la parole ou handicapés auditifs

Pour rappel également :

La circulaire N°2006-215 du 26-12-2006 du BO du 4 Janvier 2007 concernant l'organisation des examens

<http://education.gouv.fr/bo/2007/1/MENE0603102C.htm>

Tous ces textes sont consultables sur le site : <http://www.legifrance.gouv.fr>

Pour tout autre renseignement concernant les modalités d'examen, vous pouvez me contacter par mail :

cd-apf29@wanadoo.fr

Liliane



Dates à retenir

→ Comme tous les ans, des équipes de bénévoles et d'adhérents APF seront présentes dans les supermarchés à l'occasion de la « Semaine Nationale ».

Du 10 au 16 mars, et principalement les **14 et 15 mars**, vous pouvez nous aider à vendre nos traditionnels bonbons de la solidarité.

→ **Attention** : les dates et les heures de notre Assemblée Départementale ont été modifiées.

Elle se tiendra le **26 avril** au Centre Henri Queffelec à **Gouesnou**.

Vous recevrez ultérieurement une invitation personnelle. Retenez d'ores et déjà cette date.

→ Loto à **Pont-L'Abbé**, au Triskell, le **27 avril**.

→ Nous avons besoin de bénévoles pour les fêtes de **Brest 2008** et **Douarnenez 2008**.

Ces fêtes maritimes auront lieu en **juillet** prochain. **INSCRIVEZ-VOUS A LA DELEGATION.**



UN CHÈQUE SANTÉ

Pour se payer une complémentaire :
Le ministère de la santé lance un « chèque santé » visant à permettre aux personnes dont les revenus sont situés entre 606 et 727,25 € par mois de payer environ la moitié du prix de leur complémentaire santé. Cela concerne donc ceux qui sont au-dessus du plafond donnant droit à la CMU (Couverture maladie universelle). Pour obtenir le chèque, il faudra remplir un formulaire disponible auprès de la CPAM. Le montant du chèque que l'assuré doit envoyer directement à la complémentaire santé de son choix, peut aller de 100 à 400 €, en fonction de l'âge et de la situation de famille.

Thierry

War Zao mars 2008 - P3

Commissions Communales et Intercommunales d'accessibilité (CCA et CIA)

Trois ans après le vote de la loi du 11 février 2005 qui prévoit la mise en place de commissions communales d'accessibilité dans les villes de plus de 5000 habitants et de commissions intercommunales d'accessibilité dans certains regroupements de communes, il nous semble important de vous communiquer l'état des lieux dans le Finistère.

Quatorze CCA ont été installées et se sont réunies au moins une fois = Lesneven – Landerneau – Landivisiau – Morlaix – Carhaix – Chateaulin – Douarnenez – Saint-Pol-de-Léon – Concarneau – Pont-L'Abbé – Quimper – Ergué-Gaberic – Trégunc – Rosporden
Deux CCA sont en cours d'installation = Plouguerneau et Fouesnant

Trois CIA ont été installées = Communauté Urbaine de Brest – Communauté d'agglo de Morlaix et de Quimper.

Certaines de ces commissions ont été mises en place très récemment et seront très certainement remaniées après les prochaines élections municipales.

Nous regrettons que très peu de ces instances aient réellement pris la dimension de leur rôle, notamment en ce qui concerne l'état des lieux du bâti, des espaces publics et de la voirie ; quant aux plans de mise en accessibilité qui doivent être élaborés, seule la Communauté Urbaine de Brest a commencé à travailler à cette programmation.

Ce constat montre que nos représentants dans ces commissions devront être vigilants et combattifs pour que les délais prévus par la loi soient respectés afin d'atteindre l'objectif d'une accessibilité totale fin 2014.

Une circulaire interministérielle du 14 décembre dernier demande d'ailleurs aux préfets de solliciter les maires afin que ces commissions soient mises en place rapidement et que leur soient rappelés les délais de mise en accessibilité du cadre bâti, des transports et de la voirie.

Dans le Finistère, les communes de Quimperlé – Moëlan – Scaer – Penmarc'h – Crozon – Ploudalmezeau – Plabennec, comptant plus de 5000 habitants, n'ont pas encore procédé à l'installation de la commission communale

d'accessibilité.

Par ailleurs, si vous constatez dans votre commune une réalisation récente ne permettant pas l'accès ou la circulation des personnes en situation de handicap, faites-le nous savoir à l'aide de la fiche de veille-accessibilité qui était jointe au dernier WAR ZAO.

C'est en étant présents actifs partout que nous ferons avancer et aboutir la cause de **l'accès à tout pour tous !**

Thierry

Schéma Directeur d'accessibilité des transports inter-urbains

Le Conseil Général a adopté récemment son schéma directeur d'accessibilité des transports, tel que le prévoit la loi de 2005.

Rappelons que le Conseil Général organise le réseau de transport inter-urbains, le transport scolaire, les liaisons avec les îles.

L'ensemble de ce réseau devra être accessible au 12 février 2015.

Les orientations principales du schéma directeur prévoient des solutions adaptées aux territoires et des actions partagées avec les communautés de communes.

Ainsi, il est prévu de doter les lignes à forte fréquentation de véhicules à plancher bas avec palettes. Pour les lignes à fréquentation moyenne, des minicars accessibles sur réservation seront mis en circulation. Ce dispositif devra être complété par un transport à la demande dans des territoires à population peu dense.

Ces orientations ont fait l'objet d'une expérimentation sur la communauté du Pays d'Iroise (Brest – Saint-Renan – Ploudalmezeau).

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces orientations qui ont l'objet d'un travail en partenariat avec l'APF en souhaitant fortement qu'elles se concrétisent progressivement et se traduisent par une accessibilité complète du réseau de transport entre les villes du département.

Thierry

ACCESSIBILITÉ

Schéma régional des transports

Le 8 janvier dernier au Conseil Régional a été dévoilé le schéma directeur de l'accessibilité du réseau régional (TER principalement). L'APF a fait entendre ses craintes et sa déception devant ce projet car, en fait, à l'horizon 2015, 3 gares sur 71 seront en autonomie totale pour les personnes à mobilité réduite. Et pas les plus fréquentées : Hennebont, Quimperlé et Rosporden ! Toutes les autres gares nécessiteront des aides humaines et techniques pour accéder aux quais, traverser les voies et accéder aux voitures avec obligation de réservation au service Accès plus ou moins la veille.

Malgré leurs affirmations, on a l'impression que le coût financier pour aménager les infrastructures (ascenseurs, relèvement des quais, etc...) a été un facteur décisif pour limiter au maximum les travaux d'accessibilité. Ils parlent de coûts frustratoires !

Ils proposent trois scénarii suivant la configuration existante des gares :

- **Scénario 1** : autonomie complète (accès via infrastructure) : on se heurte aux limites imposées par le matériel roulant ; difficilement réalisable pour 2015. Avec une assistance légère (quai – train) : Carhaix, Roscoff
- **Scénario 2** qui privilégie l'aide humaine : assistance lourde (voirie – train) : Carhaix, Chateaulin, Pont-de-Buis

- **Scénario 3** :
accessibilité minimale,
opérations légères :
Brest, Landerneau,
Quimper, Rosporden
Moyens de substitution :
Quimperlé, Chateaulin,
Landivisiau, Roscoff

Notre crainte est qu'à la réservation, vu la réduction du personnel qui devrait sévir dans ce secteur aussi, on nous dise que personne ne sera présent pour assurer notre prise en charge et le risque de ne pas pouvoir descendre du train à l'arrêt souhaité est grand.

En résumé, ils se félicitent car pour eux, la quasi totalité des gares sera accessible en théorie, en pratique on en doute fortement.

Marc

Espaces naturels

Le Conseil Général souhaite s'engager dans une démarche de mise en accessibilité de ses espaces naturels, circuits de randonnées et inciter les communes à en faire de même.

Pour cela, il a sollicité le concours de l'APF :

Avec un référent technique du Conseil Général et avec les pays touristiques, nous allons réaliser des diagnostics d'accessibilité, valider les projets de mise en accessibilité et vérifier la conformité des travaux.

Une initiative du Conseil Général à souligner qui va nécessiter une participation des référents accessibilité dans les secteurs.

Thierry

Elections

La loi du 11 février 2005 précise que les personnes handicapées doivent pouvoir voter de façon autonome, quel que soit leur handicap.

Il appartient donc au Préfet ainsi qu'au Maire de tout mettre en œuvre afin que l'ensemble des bureaux permette le vote des personnes en situation de handicap comme tout un chacun.

Ainsi, le bureau de vote doit être localisé dans un environnement accessible (voirie – stationnement...), dans un bâtiment lui-même accessible.

Les personnes handicapées doivent pouvoir y accéder par la même entrée que les autres personnes.

De même, les opérations électorales doivent être accessibles à tous ; cela doit se traduire par une zone d'approche libre de tout obstacle de 0,80 m à 130 m devant les équipements tels que les tablettes et urnes ainsi qu'à l'intérieur des isoaloirs.

Les hauteurs des tables ou tablettes devront être de 0,70 m minimum en sous face et de 0,80 m maximum en face supérieure. De même, les urnes doivent être accessibles.

Nous espérons que ces dispositions seront respectées dans toutes les communes.

Si ce n'était pas le cas, vous pouvez interpellier le Président du bureau de vote, le Maire ; faites-le nous savoir afin que cela ne se reproduise plus.

Thierry

Relais locaux

L'installation et la nomination d'adhérents ayant en charge de représenter l'APF et d'animer la vie associative dans tous les secteurs du département constitue une priorité du plan d'actions locales pour les 5 années à venir.

Représenter l'APF et les personnes en situation de handicap auprès des mairies, coordonner les démarches d'accessibilité dans un secteur, organiser des rencontres et être le lien entre les adhérents des secteurs ; telles sont les 3 missions confiées aux relais locaux.

A la suite du dernier War Zao et de plusieurs réunions d'adhérents, trois groupes relais se sont constitués préfigurant ainsi ce que sera progressivement la présence APF au plus près des adhérents et des mairies.

Communauté des communes de

Crozon

- **Monique LE BRETTON** représente l'APF auprès des mairies et organise les rencontres entre adhérents tandis que

- **Stéphane MENESGUEN** coordonne les démarches d'accessibilité.

Communautés de

Lesneven et Plabennec

- **Yves JAFFRES** organise les rencontres entre adhérents.

Communauté de communes de

Plabennec

- **Jean-Claude SIMON** représente l'APF et coordonne les démarches d'accessibilité.

Communauté de communes de

Lesneven

- **Fabrice Gakière** représente l'APF et coordonne les démarches d'accessibilité.

War Zao mars 2008 - P6

Plouguerneau :

- **Roger LAIR** est le référent accessibilité.

Pour les deux communautés de communes

du Pays Bigouden

- **Cathy GOAZCOZ** assure le lien entre les adhérents.

- **Jean-Luc RIOT** représente l'APF et est responsable des demandes d'accessibilité sur la communauté de communes du Pays Bigouden Sud (**Pont-L'Abbé**)

Ces nominations ont été effectuées par le Conseil Départemental.

Comme vous le constatez, la mise en place de ces groupes de relais locaux est différente suivant les secteurs, la disponibilité et le souhait des adhérents s'y investissant.

Si vous souhaitez vous impliquer dans la mise en place du groupe relais de votre secteur pour une ou plusieurs missions, faites le savoir à la délégation.

Thierry

FOYER KERLIVET

L'OPAC HLM de Brest est propriétaire du foyer de Kerlivet et l'APF en est le gérant. L'établissement accueille 37 personnes en hébergement (31 places en F.A.M. dont 2 places d'accueil temporaire ; et 7 places d'accueil de jour)

Le projet a pour double objectif :

- Rénover le foyer qui porte les stigmates de 20 ans d'existence
- Améliorer la vie quotidienne des usagers et du personnel en améliorant l'adaptation à la mission de la structure et à l'évolution de la population accueillie.

Le projet comportera 2 chapitres :

- Les actions de réhabilitation s'imposant aujourd'hui.

- Les modifications de surfaces permettant à l'établissement de répondre pleinement à sa mission, modifications liées au manque de locaux professionnels et de réaménagement de lieux pour répondre à la différenciation des projets des personnes.

LES ACTIONS DE SECURITE ET/OU DE REHABILITATION

✓ L'ensemble des sols est à bout de souffle (circulations, chambres, locaux de travail) et nécessite un remplacement d'urgence.

✓ Pour le confort du résidant l'hygiène, la sécurité, réalisation de siphon de sol dans les chambres. Aujourd'hui, nous utilisons des douches « communes » qui n'ont plus lieu d'être en 2008. De ce fait chacun ne peut bénéficier que de 2 douches par semaine.

✓ Le remplacement des vitrages par du double vitrage pour les raisons suivantes :

1. L'évolution de la circulation automobile dans le quartier. La rue du 8 mai 45 étant devenue en grand axe routier urbain. Ceci entraîne un inconfort devenu insupportable pour les habitants du foyer.

2. Une moindre déperdition thermique.

✓ Pour faciliter les déplacements des résidents, installation de portes automatiques.

MODIFICATION DE LIEU ET DE SURFACES AFIN D'ADAPTER LA STRUCTURE AU PROJET D'ETABLISSEMENT.

Au niveau des logements :

Création de 2 logements pour couples. Ceci sans augmentation de l'agrément de l'établissement. L'objectif est de permettre à des résidents de vivre en couple.

Au niveau de la Salle à manger des résidents :

1. Augmentation de la surface de la salle de restauration afin de permettre une meilleure circulation dans la salle.
2. Climatisation de la salle pour répondre aux obligations réglementaires (plan canicule).
3. Création d'une placette extérieure à l'arrière de la salle à manger pour donner un accès au petit jardin (pour l'instant inaccessible).

Création d'une extension sur une partie du patio pour réaménager les locaux:

1. création d'une salle animation polyvalente de 100m².
2. Création d'un couloir de 3.5 m² de large (permettant de couper les circulations et le rangement des lèves personnes).
3. Aménagement de la partie restante en cour intérieure complètement accessible aux résidents.

Ce projet fait l'objet d'un réel travail de concertation entre les différents protagonistes. Il a permis de travailler sur notre vision de ce que pourrait et devrait être le foyer pour les 20 ans à venir.

Les résidents et le personnel se sont fortement impliqués dans le projet et l'ont fait évoluer. Les rencontres régulières des usagers avec les techniciens de l'OPAC ont été riches pour les uns et les autres.

Comment cela va-t-il se passer ?

Nous partons sur le projet de rénovation de la structure sur 13 mois s'étalant du 1^{er} septembre 2008 au 1^{er} octobre 2009.

Pour des raisons de sécurité, la rénovation de Kerlivet ne peut se faire en site occupé tel qu'initialement prévu. Il faut donc transférer l'ensemble des activités du foyer le temps des travaux.

Un déménagement contraint

Nous avons recherché un lieu pouvant accueillir les résidents du foyer le temps des travaux. A ce jour, une solution est d'emménager dans les locaux :

- De la résidence Tartu-Bouvet, qui se trouve à Brest (Rive Droite) à 6 kms de nos locaux actuels. Cette structure (appartenant à la SA Les Foyers) est gérée par la Mutualité du Finistère-Morbihan qui y accueille dans le cadre d'un foyer logement 21 personnes âgées. La Mutualité construit actuellement une nouvelle structure de type EHPAD dans le quartier, qui sera achevée pour la fin du premier semestre 2008.
- De la résidence Antoine Salaun qui accueille 27 personnes âgées en Accueil temporaire. La résidence pourrait mettre à notre disposition 10 logements.

A la demande du conseil général, nous étudions d'autres pistes afin d'offrir aux résidents un lieu de vie répondant au maximum à leurs aspirations.

Conclusion

Après 5 années de labeur, il faudra vivre une année dans un lieu moins adapté, moins fonctionnel mais c'est pour revenir dans un établissement enfin au goût du jour dans notre quartier de l'Europe où chacun se sent bien et a ses habitudes.

Jean-Luc PÉRON

Accessibilité du Canal de Nantes à Brest

Après plusieurs années de fructueuses concertations entre le SMATAH (gestionnaire du Canal) et l'A.P.F., il existe maintenant plusieurs prestations accessibles autour du Canal de Nantes à Brest :

- Postes de pêche (avec un professionnel éventuellement), tables de pique-nique, visite de centre d'interprétation dans les maisons éclésières, faune du canal (loutre, castor) et d'insectes de toutes sortes, d'arbres.

A Rosvéguen, il est possible de visiter une centrale hydraulique et son fonctionnement.

Dans deux ou trois ans, il sera possible de visiter à SAINT-COULITZ la centrale hydraulique de « Coat-Tigrac'h » une des premières de Bretagne.

Si vous êtes intéressés pour découvrir le Centre Bretagne, les balades autour du canal et toutes les activités proposées, vous pouvez contacter Sébastien à QUIMPER, Virginie à BREST pour une journée bucolique au vert.

D'autres aménagements d'accessibilité sont prévus dans un futur proche pour les personnes à mobilité réduite le long du canal.

Jacques ROUVEAU (02.98.86.28.65)

War Zao mars 2008 - P7

La Délégation Départementale

Brest

☎02 98 42 07 70

Quimper

☎02 98 90 06 10

Thierry DUVAL, Directeur

Lénaïg LE BOT

Annie MOCAER

Attachées de Direction, assurent l'accueil à la Délégation

Virginie LE GALL

Sébastien LE BRAS

Animateurs, avec les adhérents, organisent les rencontres et les loisirs

Le Conseil Départemental

Il définit et met en œuvre la politique de la Délégation APF 29 dans le département. En sont membres élus par les adhérents : *Liliane LE PINDIVIC* (représentante), *Béatrice GOASCOZ* (représentante adjointe), *Jean-Marc TANGUY*, *Bernard LE GUILLOU*, *Jean-Michel MINOT*, *Yves BESCOND*, *Marc DUFEIL*, *Farid KÉBIR*, *Jean-Luc RIOT*, *François DELAUNÉ*, *Bruno GUERNALEC*, *Jacky LAURENT*, *Jean KERIVEL*, *Michel FLOQUET*, *Stéphane LAMBERT*.

Les responsables et représentants

Béatrice GOASCOZ, *Marc DUFEIL*, *Jean-Noël COURTOIS* et *Jacques LE FORESTIER* veillent au respect de la réglementation en Commission Accessibilité et Tourisme.

Maria MOURA, *Béatrice GOASCOZ* et *Yvonne CONQ* siègent à la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées où ils représentent les personnes handicapées.

Anne Françoise MIOSSEC, et *Jean-Luc RIOT* organisent et animent des rencontres à l'intention des personnes atteintes de Sclérose En Plaques.

Annaïck RISCH anime une réflexion et une action avec les personnes présentant des difficultés de communication.

Yves LE ROCH représente les usagers à OHÉ-PROMÉTHÉE/CAP EMPLOI

Les Services et Établissements APF 29

Le Service d'Accompagnement à la Vie Sociale

À Brest ☎02 98 42 64 71, à Quimper ☎02 98 53 37 45

Les Foyers

Keraman à Quimper ☎02 98 65 11 11

Kerlivet à Brest ☎02 98 41 69 15

Les Services d'Éducation et de Soins Spécialisés à Domicile

À Brest ☎02 98 47 63 83, à Quimper ☎02 98 53 06 81

L'Établissement de Service d'Aide par le Travail

à Quimper ☎02 98 90 29 24

L'Entreprise Adaptée

à Briec ☎02 98 59 58 09

CARNET DE FAMILLE

Nous adressons toute notre sympathie aux proches de nos amis disparus :

Madame DORVAL, mère de
Monique CAPITAINE de
QUIMPER.

La mère de Francine GADRE de
CROZON.

Evelyne GUYADER de CARHAIX.

Henri HELIAS de CROZON.

Annick POITRIMOL de BREST
Bernard MOAL de CLEDEN-
POHER.

François MILIN de PLOUESCAT.

*Pour un mouvement
plus fort, adhérez et
faites adhérer !*



Cotisation 2008

à envoyer à la délégation

Prénom :

Nom :

Adresse :

.....

.....

◆ Cotisation simple :

25 €

◆ Cotisation et abonnement
FAIRE FACE :

46 €

APF - Délégation du Finistère